

Formation URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT

Réunion du 19 mai 2000

Compte rendu de l'examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2001

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN SEANCE

AVIS D'OPPORTUNITE

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Urbanisme, équipement, logement le 19 mai 2000

1. Le Conseil souhaite que l'INSEE et les services concernés du ministère de l'Équipement apportent rapidement une suite aux réflexions méthodologiques sur l'indice du coût de la construction. Ces travaux devront s'appuyer sur les conclusions de la mission réalisée en 1995 sur ce point, sur une comparaison des pratiques des différents pays européens, ainsi que sur les travaux de la « task-force » européenne du groupe de travail des comptes nationaux. Pour cela il est impératif que les moyens nécessaires soient affectés.
2. Le Conseil se félicite du projet de mobilisation des informations portant sur la construction neuve et les permis de démolir pour la mise à jour du futur répertoire d'immeubles localisés, dans le cadre du projet de recensement rénové de la population.

3. Le Conseil a bien noté le projet de simplification du formulaire de permis de construire. Il souhaite que dans ce processus, l'objectif de préserver la qualité des données pertinentes pour le suivi statistique de la construction neuve et l'analyse des phénomènes d'urbanisation soit pris en compte.
4. Le Conseil prend acte de l'effort de rénovation de l'enquête sur les investissements en ouvrages de construction des collectivités locales, pour une amélioration des délais de réponse et des gains en qualité. Il note avec satisfaction que cela va dans le sens des recommandations du groupe de travail sur la connaissance statistique des finances publiques locales.
5. Le Conseil note que le service économique et statistique du ministère de l'Équipement, des transports et du tourisme poursuivra son processus de renouvellement des échantillons d'entreprises pour les indices de prix de travaux d'entretien et d'amélioration du logement. Il souligne le très grand intérêt qu'il porte à l'élaboration d'un indice synthétique portant sur l'ensemble des familles de travaux.
7. Le Conseil souligne tout l'intérêt qu'il porte à la prochaine enquête « logement » de l'INSEE, comme instrument indispensable pour la connaissance détaillée du logement, en termes quantitatifs et qualitatifs.
Il rappelle l'attention particulière qu'il porte aux informations régionales et locales dans ce domaine dont le développement passe par le recensement rénové et l'enquête logement.
8. Le Conseil note avec satisfaction que les conditions se mettent en place pour aboutir à échéance de moins de deux ans à l'élaboration d'un indicateur d'entrées de commandes dans le secteur de la construction, conformément au règlement conjoncturel européen, grâce à une collaboration entre fédérations professionnelles, INSEE et ministère de l'équipement.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un programme statistique à la formation Urbanisme, équipement, logement réunie le 19 mai 2000.

INSEE

- Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages
 - . Division logement
- Département de la conjoncture
 - . Division des enquêtes de conjoncture
- Département de l'industrie et de l'agriculture

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de service
- Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

- Direction des affaires économiques et internationales, Service économique et statistique
 - . Sous-direction de l'observation statistique de la construction
- Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC)

- 19 mai 2000 -

Président : Alain KERGALL, Délégué général EGF-BTP

Rapporteur : Michel BARGE, chargé de la sous-direction de l'observation statistique de la construction au Service économique et statistique (DAEI) du ministère de l'Équipement, des transports et du logement

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I - Suivi des avis donnés sur le programme 2000 (M. BARGE)
- II - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2001
 - 1 - Exposé synthétique (M. BARGE)
 - 2 - Débat
 - 3 - Examen de projet d'enquête pour avis d'opportunité : enquête logement 2001-2002
- III - Point d'information sur le projet de recensement rénové de la population
- IV - Projet d'avis de la formation (Mme AMIEL)

LISTE DES PARTICIPANTS

M ^{me}	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	BARGE Michel	Min. de l'Équipement, des transports et du logement-SES
M.	BERGER Jacques	INSEE
M.	BOULENGIER Bernard	MEDEF
M.	BOURGOIN Philippe	FFTB
M.	CADIN Didier	Min. de l'Économie, des finances et de l'industrie-DECAS
M ^{me}	CAVALIER Françoise	Secrétariat du CNIS
M ^{me}	DEJONGHE Valérie	Secrétariat du CNIS-Comité du label
M.	DUCHATEAU Patrick	FFB
M ^{me}	EGHBAL Sylvie	INSEE
M.	EURIAT Michel	INSEE
M.	EYRAUD Jean-Baptiste	DAL
M ^{me}	FALCO Michèle	Min. de l'Équipement, des transports et du logement-SES
M.	FILIPPI Benoît	OLAP
M.	GABET Christian	Min. de l'Équipement, des transports et du logement-DGUHC
M.	HEBERT Michel	INSEE
M.	KERGALL Alain	EGF-BTP
M.	LE BLANC David	INSEE
M.	LESEUR Benoît	INSEE
M.	LIENHARDT Jean	INSEE
M ^{me}	PAVARD Christiane	Secrétariat du CNIS-Comité du label
M.	PELLEGRIN Jacques	Min. de l'Équipement, des transports et du logement-SES
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	ROBIN Yves	Min. de l'Équipement, des transports et du logement-SES
M.	ROUSSEL Michel	Min. de l'Équipement, des transports et du logement-SES
M ^{me}	THIBAUT Agnès	CAPEB
M ^{me}	VESSILLIER Delphine	FFB
M ^{me}	WARET Bernadette	FNTF

Absents excusés

M.	AUDRAS Philippe	FNAIM
M.	BOURQUIN Jean-Claude	UFC Que choisir

M.	BUZY-CAZAUX	FNAIM
M.	DAMAIS Jean-Philippe	Université Paris 13
M ^{me}	MENABREA Michèle	FNAIM

M. KERGALL ouvre la séance, il remercie Pierre MULLER pour son travail dans cette formation et il passe la parole à Michel BARGE qui le remplace comme rapporteur.

I - SUIVI DES AVIS DONNES SUR LE PROGRAMME 2000 (M. BARGE)

Le premier avis portait sur l'**indice du coût de la construction (ICC)** et comportait plusieurs volets. S'agissant de la diffusion de l'indice, l'INSEE applique depuis ce début d'année la pratique qu'il avait adoptée depuis longtemps pour la plupart des grands indicateurs conjoncturels : la publication de l'ICC se fait dorénavant dans ses informations rapides (série " principaux indicateurs "), selon un calendrier fixé et annoncé trois mois à l'avance.

S'agissant de la rénovation du processus d'établissement de l'indice, le rapport d'audit d'octobre 1995 faisait des propositions d'adaptation de court terme dans le cadre de la méthode actuelle et suggérait que des réflexions de moyen/long terme soient engagées. Les propositions de court terme ont été prises en compte au cours des années précédentes, afin d'assurer une meilleure représentativité de l'ensemble des travaux de construction de logements neufs.

S'agissant de la rénovation plus profonde du processus, correspondant aux recommandations de moyen terme de ce rapport, l'INSEE a participé activement à un groupe de travail européen. Il y fait allusion succinctement dans son avant projet de programme. Un complément pourrait peut-être être apporté par l'INSEE sur la problématique et les conclusions de ce groupe, soit maintenant, soit au cours du point suivant de notre ordre du jour.

M. KERGALL souhaite que l'on précise ce qui ressort de la réflexion européenne.

M. EURIAT apporte quelques éléments. La task force était consacrée au partage " volumes / prix " dans le secteur de la construction. Elle a inventorié cinq groupes de méthodes :

- on peut approcher les prix à la production par le biais des prix des facteurs de production,
- on peut perfectionner cette méthode en ajustant les prix des facteurs de production par le moyen d'une estimation des gains de productivité,
- on peut utiliser la méthode des constructions réelles,
- ou bien celle des constructions standards,
- on peut enfin utiliser une méthode de régression hédonique.

Les différentes méthodes ont été évaluées et l'accent a été mis sur celles basées sur les constructions réelles ce qui conforte la méthode utilisée en France. Le rapport de la task force traduit en français par les soins de l'INSEE sera distribué aux membres de la formation qui le souhaitent.

Par ailleurs, dans le dispositif général des indicateurs fixé par le règlement européen des statistiques conjoncturelles, pour la construction ne figure actuellement que le BT01. La commission demande que les indices aient un calendrier de publication fixé à l'avance : c'est ce qui est fait avec l'ICC, il faudrait le faire pour le BT01.

M. KERGALL : quand vous avez parlé de prix réels, est-ce des prix finaux ou des prix initiaux ? Sur l'ICC ce sont des prix de soumission. Or le prix de soumission est assez différent du prix final, au point que, dans les marchés publics, un article demande au maître d'ouvrage de faire des comparaisons avant / après dans un délai de six mois à la fin de l'ouvrage.

M. BERGER précise que, pour éviter cet inconvénient, le calcul de l'ICC intègre les procédures d'indexation.

M. ROBIN souhaite faire plusieurs observations.

Au sujet du BT, il a pris note du souhait de l'INSEE. Pour le moment les index BT ne sont pas des indicateurs statistiques mais des barèmes d'indexation. Il faut étudier sur le plan technique si leur vocation est la même que celle d'autres index et voir si les producteurs de cet index, la FFB et la

Direction des affaires économiques et internationales, sont en mesure de garantir une régularité de publication. Si c'est le cas, il y a intérêt à connaître la date de parution du BT.

Au sujet de l'indice du coût de la construction, il considère que le rapport du groupe de travail dont a parlé Michel EURIAT se contente de lister cinq méthodes sans apporter beaucoup d'éléments sur leurs avantages et inconvénients et de conseiller de faire des indices de prix de Paasche, ce que recommandent tous les bons ouvrages.

M. ROBIN ne sait pas précisément comment on procède dans d'autres secteurs de l'industrie, mais il n'a pas le sentiment que l'on procède toujours avec des indices de prix de Paasche. Les techniques de référence à des travaux ou des produits standards sont des techniques que l'on utilise souvent. Cela présente des difficultés d'application dans le domaine du bâtiment parce que le bâtiment standard n'existe pas, mais l'on peut toutefois définir un certain nombre de prestations standards.

Deuxième avantage important de ces méthodes, c'est une meilleure maîtrise des évolutions de court terme, ce qui n'est pas la caractéristique première de l'ICC. Quand on regarde les évolutions de l'ICC sur la période récente on voit des variations importantes. Si l'on peut considérer que l'ICC a certains mérites dans la façon dont il retrace les évolutions de moyen et long termes, il est clair que, comme indicateur de court terme de variations des prix, il a un certain nombre de faiblesses. Il est entaché d'une grande variabilité et, dernièrement, il a indiqué une baisse des prix qui ne correspondait pas à ce qui était attendu. Il y a sans doute des explications techniques mais c'est ennuyeux.

Il sait que c'est un indice de prix des travaux et non pas un indice de prix des marchés eux-mêmes. Entre la date de conclusion du marché et la date de réalisation des travaux, il peut y avoir un délai souvent supérieur à six mois. Les comportements de prix à la signature des marchés ne sont donc observés en termes de prix de travaux qu'avec ce même délai, qui n'est connu que de façon approximative. Par ailleurs on ne sait pas précisément pour les travaux pris en compte au titre d'un trimestre pendant quel trimestre ils ont été exécutés ; on ne sait donc pas quelles évolutions mesure l'indice. De plus, les échantillons sont limités.

Cet indicateur présente donc beaucoup de faiblesses. M. ROBIN considère qu'aujourd'hui l'ICC n'est pas un indicateur conjoncturel de mesure des prix des logements neufs de très bonne qualité et estime qu'il faudrait faire un travail collectif pour voir ce qu'il serait opportun d'envisager.

M. KERGALL souhaite savoir ce que pensent les autres pays des travaux de la task force.

M. BERGER répond que seuls sept pays sont représentés à ce groupe qui n'est pas permanent. La task force n'a pas recommandé une méthode. Elle a éliminé deux méthodes pas satisfaisantes, elle a mis en avant une méthode assez onéreuse en précisant que tous les pays ne pourraient pas la mettre en oeuvre et retenu également deux méthodes moins chères.

M. EURIAT ajoute qu'il faut être prudent compte tenu de l'usage de l'ICC. Son sentiment est que pour progresser, il faut d'abord porter l'effort sur l'échantillon et une attention particulière aux dates de mise en chantier.

M. GABET considère que les dernières publications de l'indice ont fait des remous dans un cercle d'initiés, le grand public n'étant sensible qu'aux moyennes sur quatre trimestres de l'indice de l'INSEE. Si ces perturbations se retrouvaient sur la moyenne de l'indice INSEE, cela discréditerait la statistique publique. Il faut mettre les moyens et avancer.

M. KERGALL demande l'avis des autres participants.

M. DUCHATEAU : à la FFB on s'interroge sur la validité du dernier indice et sur son mode de calcul. Il n'est pas possible d'avoir des indices de coûts qui croissent de 2,5 à 3,5 % par an et un indice de prix à moins 1 % et cela sans aucune explication crédible. On gère un indice dont on ne peut plus se servir, on attend le prochain trimestre pour voir ce que cela va donner. Au moment du passage aux 35 heures, on ne peut voir comment se comportent les prix, c'est extrêmement gênant.

M. HEBERT rappelle que les études internes ont montré que l'on ne peut pas travailler sur 300 dossiers et ne pas avoir une variance forte, la solution serait de doubler ou de tripler le nombre de dossiers. Dans le passé, cet aléa statistique s'était déjà produit, c'est à la suite de tels incidents que l'on a retenu la moyenne des quatre trimestres, qui a un comportement beaucoup plus raisonnable.

M. KERGALL : si on augmentait le nombre des dossiers et si on simplifiait parallèlement la méthode de calcul, n'aurait-on pas une meilleure représentativité ?

M. HEBERT répond qu'il faudrait faire une révision en profondeur du BGE qui est ancien et beaucoup trop compliqué avec quelques milliers de postes dont certains ne pèsent presque rien. Il faudrait ne retenir que les postes essentiels et les réviser plus souvent.

M. ROBIN est d'accord pour que l'on prenne des mesures fortes au sujet de l'ICC. Il y a un enjeu important qui est son utilisation en termes d'indexation. En toute hypothèse, il faudra faire un indice du coût de la construction qui apporte des garanties en ce qui concerne ses évolutions de moyen terme. Aura-t-on également les moyens de bâtir un indice conjoncturel de prix de construction de logements neufs ? Son sentiment est que la DAEI n'a pas les moyens de le faire sans l'appui de l'INSEE. Il faut donc regarder rapidement les avantages et inconvénients des différentes méthodes et voir comment procéder pour obtenir quelque chose de raisonnable. Si on reste à la technique actuelle, il faut le dire clairement et prendre des mesures. Les propositions de M. HEBERT amélioreraient probablement les choses. L'opération coûte de l'ordre de 4 millions de francs et occupe 10 agents à plein temps à la direction des affaires économiques et internationales ; on pourrait mieux utiliser ces moyens en constituant des échantillons plus importants, en prêtant plus d'attention aux phénomènes à examiner et en réduisant le métré qui coûte cher. Depuis plusieurs années, ce sujet est inscrit comme une priorité, les moyens budgétaires ont été dégagés au SES où l'on attend depuis quatre ans qu'un attaché de l'INSEE soit nommé sur ce poste. Il faut que l'INSEE s'engage à mettre des moyens.

M. KERGALL rappelle que si l'indice n'est pas crédible cela peut entraîner des critiques sur l'institution elle-même. L'INSEE a un devoir d'efficacité dans ce domaine.

M. PUIG répond que ce poste est prioritaire et que dans les procédures de l'INSEE, les postes sont offerts à l'ensemble des attachés. Il faut que les services attirent les candidats.

M. BARGE poursuit sur les avis donnés sur le programme 2000.

Pour le deuxième avis, l'allègement de la charge statistique des entreprises a effectivement été mis en œuvre pour l'enquête annuelle lancée cette année par le SES sur l'exercice 1999. Les modalités concrètes ont été arrêtées après concertation avec les organisations professionnelles. Ainsi, les entreprises de moins de 10 salariés ne sont pas interrogées. Les données comptables annexées aux **déclarations fiscales** seront utilisées pour compléter les résultats.

La mobilisation d'autres **données administratives** (d'origine fiscale IRPP, taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, ainsi que des données des caisses d'allocation familiales) s'est également amplifiée pour leur mise à disposition notamment au travers de la base de données GEOKIT.

Le troisième avis était relatif à la recherche d'une **meilleure coordination des dispositifs d'observation du parc locatif social**. L'effort s'est poursuivi dans le cadre des travaux du comité de coordination statistique du ministère de l'équipement. L'enquête de la DGUHC sur les projets de réhabilitation des organismes a été conçue en articulation avec l'enquête du SES qui permet de décrire le parc. Néanmoins des difficultés importantes subsistent pour rationaliser l'observation du parc, de son occupation et des loyers perçus (champ, unités statistiques, questionnement ...).

Pour le quatrième avis, le processus de renouvellement des **indices de prix des travaux d'entretien-amélioration** de logement a été mis en place pour trois familles de travaux parmi onze familles (électricité, menuiserie, peinture). Lors de sa réunion du 1^{er} octobre dernier, le comité du label du CNIS a accordé le label d'intérêt général à cette opération. Le renouvellement de deux nouvelles familles est en cours de préparation (plomberie et couverture). L'élaboration d'un indice synthétique fait actuellement l'objet d'une mission d'expertise.

L'avis numéro cinq concernait deux opérations de l'INSEE. Les réflexions méthodologiques pour améliorer la **qualité de l'indice des loyers** seront engagées par l'INSEE au dernier trimestre 2000. La publication régulière des indices de prix des logements pour Paris et la province grâce à une coopération entre l'INSEE, la chambre des notaires d'Ile de France et le Conseil supérieur du notariat est en cours de mise au point. La publication d'un indice "France entière" reste un objectif à un an pour l'INSEE.

Pour le sixième avis, le projet d'enquête associée à **l'enquête annuelle d'entreprise sur l'entretien-amélioration** de bâtiments est en cours de finalisation. Il sera présenté lors de la réunion de la formation "entreprises" du comité du label le 23 juin prochain. Cette enquête devrait ensuite être lancée très rapidement. Elle permettra d'approfondir la connaissance d'une partie importante des activités réalisées par les entreprises de bâtiment, que ce soit dans le domaine du logement ou dans celui des locaux non résidentiel.

Le septième avis portait sur la **mise à disposition de données locales**. La base de données GEOKIT 2 est en cours de déploiement. Elle sera enrichie des données de l'inventaire communal de 1998 et du recensement de la population de 1999. L'implantation des données des fichiers fiscaux et des caisses d'allocations familiales se poursuit.

Pour le dernier avis, lors de sa réunion du 1^{er} octobre dernier, le comité du label a examiné les projets de rénovation des enquêtes mensuelles sur l'activité en métropole de la FFB et de la FNTP. Il leur a accordé le label d'intérêt général et a confirmé son visa d'enquêtes obligatoires. Le recueil des données sur les entrées de commande a ainsi débuté à la FFB. L'INSEE a constitué un comité de pilotage pour l'élaboration de l'indicateur d'entrées de commande, exigence du règlement conjoncturel européen. L'objectif est de le mettre en place au début de l'année 2002.

Mme AMIEL rappelle que la formation Environnement s'était réunie le 31 mai 1999 et qu'un point de son avis concernait l'urbanisme. Le conseil persiste à souligner la nécessité de mobiliser les documents d'urbanisme et les données foncières fiscales et domaniales. Il demande qu'une étude de faisabilité soit engagée rapidement compte tenu de nombreux enjeux environnementaux.

M. ROBIN apporte un élément de réponse. Le ministère de l'équipement a défini des priorités en matière d'évolution de ses politiques. Au nombre de ses priorités figure une évaluation de l'application du droit des sols (ADS). Cette évaluation vient de démarrer et devrait apporter des conclusions sur les suites à donner en matière de gestion de ces documents d'urbanisme.

M. GABET annonce que la DGUHC a proposé un additif aux travaux nouveaux concernant un projet de l'atlas de l'urbanisme. Elle souhaite constituer un atlas à partir de la base de données sur les plans de déplacements urbains. Cet atlas serait accessible via internet. On a demandé au CERTU de prendre en charge ce travail et on est en discussion à ce sujet, le principal aspect est la mise en cohérence des documents d'urbanisme entre les communes.

M. KERGALL constate que ces réponses intéresseront la formation Environnement. Il constate aussi que beaucoup de choses vont être bouleversées par la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU), ne faudrait-il pas attendre qu'elle soit formalisée ?

M. GABET : l'atlas est au stade du projet, il devrait aboutir en 2001. Dans la loi SRU, il existe un consensus sur un noyau dur. Il faudra ajuster en fonction des amendements qui interviendront.

M. ROBIN évoque le point 6 des avis du Conseil sur la confidentialité et l'accès aux données. L'an dernier, il avait évoqué les difficultés qui pouvaient se poser au regard de l'application des règles de secret statistique dans l'utilisation de certaines données recueillies dans des enquêtes auprès d'entreprises, les enquêtes sur le parc locatif social étaient visées. Il avait été demandé au Conseil que le comité du secret statistique organise une réflexion sur les modalités de mise en oeuvre du secret. Les aspects généraux de cette affaire ont démarré au niveau européen. M. ROBIN considère qu'il y aurait lieu de regarder de plus près ce cas particulier. L'évolution de la législation des logements sociaux amène des changements. Il s'agit de voir dans quelle mesure certains renseignements de notoriété publique pourraient être accessibles alors qu'ils ont été collectés dans le cadre de procédures statistiques. Cela pose un problème de droit. Il rappelle que l'évolution de la législation sur l'intercommunalité et la prochaine adoption de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) imposera de disposer de données détaillées pour évaluer les phénomènes urbains et que l'on sera en dessous du seuil pour les informations collectées dans le cadre d'enquêtes statistiques. La statistique ne pourra pas contribuer à ces dispositifs d'évaluation, il faut étudier ce problème.

Mme THIBAUT poursuit sur la confidentialité. Pour des enquêtes lancées par les cellules économiques régionales du BTP ou par les organisations professionnelles, on s'est demandé si l'on ne

pouvait pas obtenir la liste des entreprises interrogées par la statistique publique afin de ne pas les interroger deux fois. La réponse a été que cette information était confidentielle.

Sur l'enquête IPEA, le ministère recense au hasard des entreprises et demande l'appui des organisations professionnelles. Pour rendre cet appui efficace il faudrait connaître les entreprises retenues pour leur envoyer un courrier personnel d'incitation à répondre si elles sont adhérentes.

M. KERGALL répond que la liste des personnes interrogées relève du comité du secret statistique sur les données individuelles.

Quelques personnes avaient lancé l'idée, qui avait choqué, de rémunérer la réponse aux enquêtes non obligatoires, ce qui valoriserait le comptable puisque c'est lui qui répond. Cette idée avait été lancée au moment où on parlait de la protection des PME car il est clair que la réponse aux enquêtes charge plus les petites entreprises et les artisans que les entreprises plus importantes.

M. ROBIN précise que le SES poursuit ses réflexions visant à améliorer les relations avec les entreprises concernées par ses enquêtes dans deux directions. La première est d'effectuer systématiquement des retours individualisés d'information ; la deuxième est que, dans le site d'internet du SES, les données payantes soient accessibles gratuitement pour les entreprises qui auront répondu aux enquêtes.

M. HEBERT souscrit à ce qui vient d'être dit. Si l'on fait un calcul rapide, puisque l'on interroge environ 1 million d'entreprises dans l'EAE, si l'on donne 100 francs à chaque entreprise cela représente 100 millions. Il faut comparer ce chiffre aux 3 millions réclamés par M. ROBIN pour améliorer l'ICC. Il faut travailler à faire diminuer la charge par tous les moyens en utilisant au maximum les sources administratives, cette piste lui semble la seule réaliste.

M. PUIG ajoute au sujet des aspects de confidentialité, que le comité du secret a réfléchi à des généralités au niveau européen. Ce comité est disposé à discuter des points particuliers d'un secteur. Le comité est au service du SES s'il souhaite le saisir d'un problème sur le parc social par exemple.

II - EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMME POUR 2001

1. Exposé synthétique (M. BARGE)

Pour l'année 2001, **les priorités du Service économique et statistique** du ministère de l'équipement, des transports et du logement seront données à la poursuite de la consolidation des opérations statistiques qui ont fait l'objet de rénovations importantes au cours des années récentes. Il s'agit notamment du suivi de la construction neuve, de la description du parc locatif social et de l'enquête annuelle d'entreprise. Certaines rénovations seront poursuivies, c'est le cas notamment des indices de prix des travaux d'entretien et d'amélioration de logements (IPEA) et du suivi des investissements en ouvrages de construction des collectivités locales. La loi portant sur la solidarité et le renouvellement urbain et ses textes d'application sont susceptibles par ailleurs d'entraîner des modifications sensibles dans le dispositif de suivi du parc locatif social.

Le nouveau dispositif de suivi de la construction neuve de logements et de locaux devrait entrer en régime de croisière. Le modèle permettant de fournir des statistiques précoces en dates réelles devrait être finalisé. Il permettra d'estimer des statistiques d'ouvertures de chantier ou de fin de chantier en dates réelles à partir des autorisations de construire en date de prise en compte. Il devrait être disponible en 2001. La base de données SITADEL sera mise en œuvre pour le répertoire des immeubles localisés (RIL) qui sera mis en place pour le recensement rénové de la population. Dans ce cadre, un suivi des permis de démolir sera mis en place.

Dans un souci d'allégement des formalités administratives qui incombent au citoyen, une refonte des imprimés de permis de construire est à l'étude à la DGUHC. Ces nouveaux formulaires pourraient être opérationnels dès le début de l'année 2001. On devra veiller à préserver la qualité des données pertinentes pour le suivi de la construction neuve. Cela pourrait nécessiter une révision de la procédure SITADEL et de ses interfaces avec les dispositifs d'instruction des demandes d'autorisations de construire.

Le projet de loi "solidarité et renouvellement urbain" ou SRU actuellement en discussion au parlement fixe un quota de logements sociaux pour certaines communes. Il conduit à préciser une définition

élargie du parc locatif des logements sociaux. En introduisant une obligation de réponse aux enquêtes visant à mesurer l'importance de ce parc, elle devrait conduire à une évolution du paysage et à reconsidérer la place et le statut de l'enquête réalisée par le SES.

L'utilisation des sources administratives, déjà très présente avec notamment le suivi de la construction neuve, aura connu un développement important en 2000, en contrepartie de l'allègement de la charge statistique pour les petites entreprises. Cette stratégie dite "petites entreprises" pourrait être mise en œuvre deux années sur trois dans le secteur de la construction. Cependant, les fortes évolutions conjoncturelles touchant actuellement ce secteur conduisent à proposer de ne pas reproduire en 2001 sur l'exercice 2000 la non-interrogation des petites entreprises. La perte d'information sur les chantiers serait en effet très dommageable au suivi de l'activité. Par ailleurs, la première enquête associée à l'enquête annuelle d'entreprise sur le secteur de la construction est réalisée en 2000, alors que l'on met en œuvre l'allègement de la charge statistique pour les petites entreprises dans l'enquête annuelle. Elle apportera ses premiers résultats au début 2001. La prochaine enquête associée devrait être lancée en 2002 sur le thème de la régionalisation. Elle sera préparée en 2001.

S'agissant de la localisation des données, les réflexions seront poursuivies pour permettre le suivi des transactions de logements à des niveaux géographiques fins. La mobilisation des données issues des caisses d'allocations familiales ainsi que des données fiscales et foncières sera poursuivie. Elles constituent des sources d'information très riches pour le suivi et l'évaluation des politiques locales de l'habitat. La nouvelle base de données GEOKIT utilisée par les réseaux d'informations économiques et sociales localisées intégrera ces sources. Elle sera également enrichie par les informations provenant du recensement de la population de 1999.

Pour les IPEA, indices de prix et d'entretien-amélioration de logements, le renouvellement des échantillons d'entreprises par tirage aléatoire à partir d'OCEAN, a débuté en 1999. Il se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2001, selon les moyens disponibles. Une mission d'expertise est en cours sur cette phase de rénovation et sur les conditions de construction d'un indice synthétique. Avant la fin de l'année 2001, un indice de prix synthétique pour l'entretien-amélioration de logements devant couvrir l'ensemble des familles de travaux devrait aboutir, pour publication en 2002. L'enquête associée à l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) lancée en 2000 sur le thème de l'entretien-amélioration de bâtiments apportera les pondérations nécessaires à l'élaboration d'un tel indice. Elle fournira également les premières informations permettant d'étudier l'extension des IPEA aux locaux non résidentiels, comme le prévoit notre programme à moyen terme.

L'effort de rénovation du suivi des investissements en ouvrages de construction des collectivités locales sera poursuivi pour aboutir à une amélioration des délais de réponse et des gains en qualité. Pour les comptes du logement présentés à la commission, un document décrivant la méthodologie de cette base 1995 est en cours de réalisation. Pour l'avenir, il est envisagé de développer les données non monétaires du compte, par exemple sur les caractéristiques du parc et les consommations d'énergie. Enfin, la possibilité de réaliser un compte provisoire sera étudiée. Un tel compte pourrait être présenté au cours d'une réunion spécifique de la commission.

La Direction générale de l'urbanisme de l'habitat et de la construction du ministère de l'équipement, des transports et du logement réalisera une exploitation par sondage des additifs à la déclaration fiscale des bailleurs privés souhaitant relever du statut de bailleur social. Cet additif comporte notamment des informations sur la localisation du logement, son coût et le loyer perçu.

Pour l'INSEE, **la division logement** va entreprendre une réflexion pour appliquer des méthodes économétriques au calcul de l'indice des loyers. L'objectif est d'en améliorer la qualité et les conditions de sa prise en compte dans l'indice mensuel des prix à la consommation. D'autre part la mise au point d'indices de prix des logements devrait aboutir très prochainement à une publication régulière pour Paris et la province, et en 2001 pour la France entière. Mais c'est surtout la préparation et le lancement de la prochaine enquête "logement" en fin d'année 2001 qui est le point important. Ce projet sera présenté plus en détail dans le point suivant de notre ordre du jour.

Le département de l'industrie et de l'agriculture de l'INSEE propose de poursuivre les réflexions pour la réfection du bordereau général d'évaluation (BGE), base de valorisation de la construction neuve aux prix de l'année de référence pour l'ICC, l'indice du coût de la construction. Par ailleurs, dans le cadre du règlement conjoncturel européen, une étude pilote financée par EUROSTAT, permettant

de mettre en place un indicateur d'entrées de commande dans le secteur du bâtiment et des travaux publics débutera en 2000. L'objectif est de mettre cet indicateur en place début 2002.

La division des enquêtes de conjoncture de l'INSEE poursuivra les enquêtes mensuelles ou trimestrielles qu'elle réalise, pour la plupart en partenariat avec les fédérations professionnelles concernées, sur le champ du bâtiment et des travaux publics, ainsi que l'enquête trimestrielle dans la construction immobilière.

La sous-direction des activités commerciales, artisanales et de service (DECAS) du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie poursuivra ses exploitations des sources administratives ou des enquêtes existantes, avec le souci d'une bonne représentativité des petites unités.

2. Débat

M. GABET apporte des précisions au sujet du permis de construire. L'année dernière, un travail a eu lieu sur la rénovation du formulaire, travail lié à la mise en place du formulaire sur internet. Les conclusions du groupe de travail sont provisoires, néanmoins il y a un souci très fort d'alléger et un débat au sein de l'administration sur les informations d'un grand intérêt statistique, mais pas nécessaires au permis de construire.

Sur le statut de bailleur social, c'est une opération qui exploite des documents administratifs, elle vise à connaître par année le nombre de personnes entrées dans le dispositif aussi bien pour le neuf que pour l'ancien.

M. HEBERT ajoute quelques précisions sur la stratégie "petites entreprises" dans l'enquête annuelle. Elle est mise en place à l'INSEE depuis trois ans coté commerce, deux ans coté services. L'échantillon est tiré dans SIRENE et on essaye de trouver les données fiscales correspondantes. Cette opération présente des difficultés techniques : entreprises nouvelles, disparues.

Un élément nouveau est la disparition du forfait qui donnait des informations utiles. Il est remplacé par le microbic ce qui pose des problèmes considérables puisque, pour les entreprises individuelles, il est rattaché à la déclaration du revenu sur les personnes physiques où ne figure qu'un seul chiffre, les précisions figurent sur une annexe non saisie. Nous n'avons plus d'informations sur les petites entreprises. L'INSEE examine avec la DGI la manière de récupérer des informations essentielles, la discussion est lancée et on espère arriver à un résultat en 2002. Comme souvent avec les sources administratives, on se trouve devant une information asséchée.

M. DUCHATEAU demande des précisions sur la diffusion de résultats.

M. BARGE répond sur l'EAE. L'exercice de 1998 est en cours de validation, la base de données devrait être validée fin mai ce qui permettrait de diffuser des résultats sur 1998 et 1997 en juin et en septembre de façon plus détaillée. Certaines informations de 1997 ne seront pas publiées.

Sur PRLN, l'étude sur les prix de revient des logements neufs a fait l'objet d'une sous-traitance, la synthèse sera publiée au deuxième semestre.

M. LIENHARDT répond sur l'ICC. Pour les informations sectorielles ou régionales, il ne faut pas entrer dans un grand détail compte tenu de la variabilité. Il a été décidé de publier une fois l'an des indicateurs sectoriels ou régionaux, c'est le moment de le faire et les chiffres, présentés en évolution, vont paraître. Quatre marges de caractère sectoriel (type d'habitat) ou régional ont été retenues, comme cela se fait depuis trois ou quatre ans.

M. KERGALL est très intéressé par la simplification du formulaire du permis de construire et il est prêt à participer à un groupe de travail. Il souhaite que l'on simplifie le questionnaire et que l'on n'alourdisse pas les permis de construire.

M. PUIG propose de traduire ces préoccupations dans l'avis de la formation. Il faudrait établir un contact entre la DGUHC et le SES, avant de monter un groupe de travail.

M. ROBIN estime que l'essentiel est de réaffirmer que certaines informations doivent impérativement figurer sur les formulaires de demande de permis de construire pour permettre d'élaborer des statistiques. Il cite l'exemple du nombre de logements construits, que certains voulaient supprimer : ce serait une régression sur le plan de l'information statistique.

3. Examen de l'enquête logement 2001-2002 pour avis d'opportunité (M. LE BLANC)

M. LE BLANC rappelle les principales caractéristiques de cette opération, puis les améliorations apportées à la nouvelle enquête et enfin les parties de questionnaire retravaillées.

Cette enquête est réalisée par l'INSEE depuis 1955, tous les quatre ans environ et bénéficie d'un large partenariat. La prochaine collecte s'étendra de décembre 2001 à février 2002.

L'enquête vise à **connaître le parc de logement** en France (nombre de résidences principales, secondaires, occasionnelles et vacantes) et à décrire les **conditions de logement** des ménages.

Le questionnaire comprend la description du parc des résidences principales métropolitaines : composition et taille des logements, confort, mode de chauffage, situation du logement dans l'environnement. Un autre volet important est la description des conditions de logement des ménages : statut d'occupation et dépenses liées au logement. Il y a enfin un volet plus subjectif sur l'appréciation des ménages sur leur logement et leur quartier, leur souhait de mobilité, leur souhait d'amélioration, leur perception du quartier, etc.

Les caractéristiques techniques sont toujours les mêmes. L'unité statistique est le logement, le champ de l'enquête concerne tous les logements puis les occupants des résidences principales. L'unité statistique est soit le logement, soit le ménage, soit l'individu. L'enquête porte sur 40 000 logements. La diffusion de résultats comprendra une mise à disposition d'une base anonymisée puis des publications qui débiteront six mois après la fin de la collecte.

Les orientations que l'on a voulu privilégier visent à mieux connaître la vie professionnelle et familiale des ménages. Le module "hébergement", adjoint en 1996, vise à décrire la situation des enfants adultes ou des individus ne faisant pas partie de la famille du ménage, et résidant dans le logement.

Une autre amélioration concerne la mobilité au cours des cinq dernières années et s'intéressera à la personne de référence et à son conjoint. La dernière partie de l'enquête de 1996, consacrée au patrimoine logement, servait de filtre à une enquête sur les bailleurs et était centrée sur les logements possédés par le ménage, on lui adjoindra un volet sur les logements utilisés par le ménage.

On cherche aussi à mieux relier la mobilité résidentielle, le choix des statuts d'occupation et les événements professionnels et familiaux. Un nouveau module, permettra de connaître les événements ayant affecté le ménage et permettra de mieux comprendre leurs choix.

Enfin les questions qualitatives sur l'environnement introduites en 1996 ont été évaluées et seront améliorées.

M. LE BLANC présente ensuite l'architecture de l'enquête à l'aide du questionnaire.

M. BOULENGIER pose une question sur les répondants. En 1996, il y a eu 29 000 répondants sur 35 000. Ce taux est-il stable par rapport aux enquêtes précédentes ? M. LE BLANC répond qu'il est à peu près stable, il est dans la moyenne des enquêtes ménages de l'INSEE et n'est pas inquiétant.

M. GABET rappelle que la DGUHC est très intéressée par l'enquête. Il pense que le dispositif des extensions régionales n'est pas optimum, ce qui se voit au nombre de régions qui préparent ces extensions. Deux problèmes, le système est peu souple, beaucoup de clients ne sont intéressés que par l'extension d'une partie du questionnaire, et l'assistance de l'INSEE aux DR pour exploiter l'enquête est insuffisante. Lors de la dernière enquête, les DR ont redressé elles-mêmes les échantillons, ce qui explique les longs délais de mise à disposition de l'information. Si ce point était amélioré, on pourrait avoir davantage d'extensions.

M. ROBIN estime que les coopérations régionales se sont mal passées en 1996, du point de vue des services de l'équipement : les résultats ont été disponibles tardivement et étaient fragiles. Il pense que la coordination entre les exploitations régionales et nationales était insuffisante et qu'il faut améliorer cela faute de quoi il n'y aura plus d'extensions régionales.

L'échantillon régional reste faible et si les croisements sont nombreux, les estimations deviennent fragiles. Il faudrait réfléchir à la possibilité de faire des extensions régionales plus légères.

En 1996, une avancée importante était qu'il y avait une version pour les DOM dans les départements des Antilles et de Guyane où les problèmes de logement sont prégnants. Il regrette que, sauf erreur de sa part, des choses de cette nature ne soient pas faites en 2001.

Il remercie l'INSEE d'avoir tenu compte des observations faites sur le questionnaire. Il regrette qu'il n'ait pas été possible de développer les aspects relatifs aux autres logements possédés par les

ménages, en particulier aux résidences secondaires. Il regrette davantage que l'on n'analyse pas mieux les dépenses d'énergie.

M. EYRAUD s'intéresse à la situation des mal logés. Dans le descriptif du logement, est-il pris en compte l'état ou la dégradation du logement et des parties communes de l'immeuble ? Aura-t-on une meilleure connaissance de la situation des personnes qui ne peuvent pas se loger correctement ? Enfin, sur le problème de l'expulsion, pose-t-on une question : si l'on quitte le logement est-ce contraint ou pas, et pour quelle raison ?

M. KERGALL rappelle que l'objet de la réunion est de donner un avis d'opportunité et non pas d'examiner le questionnaire en détail.

M. LE BLANC répond que les questions évoquées par M. EYRAUD sont bien dans le questionnaire depuis 1996. Il n'est pas prévu de grand changement sur ce sujet.

Sur les extensions régionales, il souhaitait améliorer et coordonner ce dispositif. Les DR s'intéressent à des parties différentes du questionnaire, toutes les parties sont concernées, on ne peut donc pas envisager un dispositif allégé qui satisferait tout le monde, ni faire un projet par DR.

Sur l'assistance aux DR, l'INSEE a proposé de tirer les compléments d'échantillons régionaux, de les pondérer et de se charger de la recodification. Le problème se pose pour les régions qui sur-échantillonnent par exemple dans une agglomération, le niveau national ne peut pas pondérer ces sur-échantillons pour des raisons techniques. On continue d'étudier le problème.

Sur les DOM, en 2001 la Réunion étudie la demande locale, pour les Antilles et la Guyane les contacts se prennent.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête (cf. avis d'opportunité joint page 20).

III - POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET DE RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION (Mme EGHBAL)

La présentation sera organisée autour de trois sujets : les objectifs et la méthode du recensement rénové, le répertoire d'immeubles localisés (RIL) et la concertation CNIS sur la rénovation.

Pourquoi rénover le recensement de la population ?

C'est à la suite d'un quadruple constat : il existe une attente forte de données locales ; la société est de plus en plus mobile ce qui renforce les besoins de données récentes ; les recensements, qui restent la principale source de données locales de cadrage, s'espacent ; enfin, pendant le recensement de 1999, on a eu le sentiment que la procédure atteignait ses limites et notamment dans l'organisation de la collecte dans les grandes villes.

Les objectifs de la rénovation sont de mettre à disposition chaque année des informations fraîches et de qualité homogène sur l'ensemble du territoire, en respectant la confidentialité.

La méthode de collecte est différente selon la taille de la commune. Pour les petites communes, il est prévu un recensement tournant. Chaque année on recensera une commune sur cinq ; au terme de cinq ans, toutes les petites communes auront été recensées. Pour chaque grande commune de plus de 10 000 habitants, il est prévu une enquête annuelle auprès de 8 % des logements répartis sur l'ensemble du territoire de la commune.

La collecte s'effectuera en dépôt-retrait. Une mobilisation de données administratives permettra d'actualiser les informations collectées les années précédentes.

Chaque année, seront publiés des résultats sur la France entière et sur de grandes zones référencés au premier janvier de l'année A et des résultats sur toutes zones au premier janvier de l'année A-2.

Le **répertoire d'immeubles localisés** (RIL). Ce répertoire est un référentiel d'adresses géocodées. Il est en voie de réalisation sur les communes de plus de 10 000 habitants ; il sera étendu ultérieurement aux autres communes des agglomérations. Le RIL est initialisé à partir des outils cartographiques actuels de l'INSEE, par les adresses des immeubles d'habitation du recensement de la population de 1999 et les adresses du répertoire d'établissements SIRENE. En période courante, il sera mis à jour à partir de fichiers administratifs comme SITADEL et des visites terrain.

Ce répertoire permet d'avoir une méthode différenciée selon les petites ou les grandes communes. Il permet de constituer une base de sondage sur les grandes communes. Par ailleurs, il offre la possibilité de géocoder des fichiers adressés et d'envisager une diffusion à un niveau infracommunal plus souple qu'actuellement.

La **concertation CNIS** sur le questionnement.

Deux rencontres sur le recensement rénové de la population ont été organisées par le CNIS en 1999, en avril et en novembre. Entre ces deux rencontres, trois groupes de travail se sont réunis pour évoquer la méthode proposée et les évolutions souhaitées du questionnement.

Un avis spécifique du CNIS a été pris en décembre 1999. Il préconise en particulier une amélioration de la connaissance des logements, marque un intérêt pour les thèmes de mobilité résidentielle, déplacements et pluriactivité et souhaite que l'on progresse dans la recherche de complémentarité entre le recensement et les autres sources administratives ou sociales.

Sur le **thème du logement**, les groupes de travail ont souhaité des évolutions qui peuvent se résumer en six grands axes.

- mieux appréhender les formes urbaines de l'habitat individuel ;
- moderniser les informations sur le confort du logement ;
- améliorer le repérage du logement social et du logement vacant ;
- introduire des informations sur l'état et l'environnement de l'immeuble ;
- mieux repérer les logement de faible superficie ;
- mieux identifier les logements à usage mixte (habitation et activité professionnelle).

Un nouveau groupe de travail sur les questionnements a débuté ses travaux en février 2000. Il poursuit et complète la réflexion des groupes de 1999, dans le respect des contraintes inhérentes à un recensement (questionnaire simple et court, auto-administré). Les débats du groupe ne sont pas achevés, cependant plusieurs points ont été mis en évidence :

- les questions sur le confort des logements posées au recensement de 1999 restent pertinentes et il est difficile de les compléter par une ou deux nouvelles questions, simples et synthétiques ;
- l'état et l'environnement de l'immeuble ne peuvent pas être caractérisés en un nombre très limité de questions ;
- pour le logement social, l'information du recensement actuel n'est pas de très bonne qualité. Il faut rechercher une synergie avec l'enquête du ministère de l'équipement sur la localisation du parc social afin de qualifier par cette source externe l'appartenance ou non du bâtiment à un organisme HLM ou à une société d'économie mixte.

M. KERGALL remercie pour cet exposé très complet.

M. ROBIN fait remarquer, pour illustrer son propos de tout à l'heure, que ce qui est envisagé sur le logement locatif social est juridiquement interdit puisqu'il s'agit de données individuelles issues d'un processus statistique d'entreprises et qu'on ne peut donc les introduire dans le recensement pour les diffuser.

M. GABET précise que, dans le cadre de la loi SRU sur les agglomérations de plus de 50 000 habitants, va se mettre en place une obligation pour les personnes morales propriétaires de logement sociaux de déclarer chaque année un inventaire localisé de ces logements. Cela devrait faire évoluer le statut de l'enquête.

Par ailleurs, sur le RIL, il a compris que les adresses seront géocodées, il attire l'attention sur le fait que l'IGN a deux projets en cours et disposera dans cinq ans de bases de données l'une à partir du cadastre, l'autre avec la poste. Il faudrait se rapprocher de l'IGN à ce sujet.

IV - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'Assemblée plénière du CNIS.

Adoption du compte rendu

Rédactrice : Françoise CAVALIER

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du CNIS avant le 19 octobre 2000. Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2000.

DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN SEANCE

Documents préparatoires

- Extrait du rapport du CNIS n° 54 : Avis sur les programmes statistiques 2000
- Avant-projets de programmes statistiques pour 2001

Suite à la réunion, pour information :

- Rapport de la task-force sur le partage volume-prix dans la construction (traduction française) et quelques précisions sur le rapport.

AVIS D'OPPORTUNITE

Paris, le 29 septembre 2000 n° 528/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête logement 2001-2002

Programme : 2001
Emetteur : INSEE, Division logement

Au cours de sa réunion du 19 mai 2000, la formation Urbanisme, équipement, logement a examiné le projet d'enquête cité en référence.

Cette enquête vise à connaître le parc de logement en France (nombre de résidences principales, secondaires, occasionnelles et vacantes...) et à décrire les conditions de logement des ménages. Elle est réalisée par l'INSEE depuis 1955, tous les cinq ans environ, et fait l'objet d'un large partenariat.

Les principaux thèmes abordés dans le questionnaire concernent :

- la description du parc des résidences principales métropolitaines : composition et taille des logements, confort, mode de chauffage, situation du logement dans l'environnement ;
- la description des conditions de logement des ménages : statut d'occupation, dépenses, appréciations des ménages sur leur logement et leur quartier, projets résidentiels, mobilité récente, patrimoine logement possédé par le ménage ;
- les travaux effectués dans le logement l'année précédant l'enquête.

Ces données peuvent être analysées à partir du tronc commun des enquêtes ménages auquel est adjoint un module " hébergement " visant à mieux décrire la situation des enfants adultes ou des individus ne faisant pas partie de la famille principale du ménage, et résidant dans le logement.

L'enquête portera sur 40 000 logements. Les occupants des résidences principales seront interrogés de décembre 2001 à février 2002. Le temps de réponse ne dépassera pas une heure.

Les publications de résultats comprendront des articles pour INSEE Première, pour Economie et Statistique, ou pour des ouvrages ou revues traitant du logement, et un numéro d'INSEE Résultat.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.